



#### Dossier de l'OHI n° \$1/6100/2023

# LETTRE CIRCULAIRE DE L'ASSEMBLEE N° 6 / Rév1 15 juin 2022

## 3<sup>ème</sup> SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI (A-3)

Monaco, NOUVELLES DATES: 2-5 mai 2023

#### **EXPOSITION DES ETATS MEMBRES DE L'OHI**

« Cartographier l'environnement marin dans la Décennie des Océans »

Référence : Lettre circulaire de l'Assemblée n°1 : du 28 avril 2022 - Annonce et dispositions générales

Madame la Directrice, Monsieur le Directeur,

- 1. Comme indiqué en référence, une exposition des Etats membres de l'OHI sur le thème « Cartographier l'environnement marin dans la Décennie des Océans » est prévue lors de la 3ème session de l'Assemblée en mai 2023 (A-3). L'exposition est destinée à donner aux Etats membres l'occasion de mettre en exergue l'évolution de leurs services nationaux respectifs dans le domaine des levés, de la cartographie et des activités hydrographiques connexes à l'ère analogique et numérique, non seulement pour présenter leurs cartes et autres publications nautiques à l'appui du But 1 du Plan stratégique 2021-2026 de l'OHI (sécurité et efficacité de la navigation maritime), mais également pour se concentrer sur les activités de cartographie à l'appui du But 3 (participer activement aux initiatives internationales liées à la connaissance et à l'utilisation durable de l'océan). Cette exposition vise également à illustrer les efforts déployés par les services hydrographiques nationaux impliqués dans les activités soutenant la Décennie des Nations Unies pour les sciences océaniques au service du développement durable 2021-2030. Ces domaines pourraient inclure :
  - Les cartes marines papier nationales spéciales avec des couches environnementales additionnelles.
  - Les applications numériques affichant des informations de la Décennie des Nations Unies en utilisant des jeux de données d'ENC comme couche de base,
  - La mise à disposition de données environnementales,
  - Les prototypes de produits, de lots de données et de visualisateurs basés sur la S-100 (S-122, S-411, S-412, etc.) à l'appui du concept d'e-navigation de l'OMI,
  - Les informations géospatiales maritimes et les portails web donnant accès à des produits environnementaux numériques,
  - La recherche et le développement, y compris les nouvelles technologies,
  - L'éducation, la formation et le renforcement des capacités.

Tél.: +377 93 10 81 00

Fax: +377 93 10 81 40

Mél: info@iho.int

Web : www.iho.int

- 2. L'exposition des Etats membres de l'OHI est prévue du **mardi 2 mai au vendredi 5 mai 2023**. Elle aura lieu, côte à côte avec l'Exposition des industriels, dans le Foyer du Grimaldi Forum de Monaco, au niveau 2, avec un accès direct à l'entrée de l'auditorium à utiliser pour les sessions plénières de l'A-3.
- 3. Informations pratiques concernant l'Exposition des Etats membres :
  - 3.1 Un guide de l'exposant numérique très complet fourni par le Grimaldi Forum sera disponible sur la page internet de l'A-3 à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022. Ce guide fournira des informations utiles sur les procédures de livraison et les zones d'exposition, les formulaires de chargement/déchargement, l'entreposage, la sécurité, les douanes, les cartes des accès, les informations techniques, les limitations des ascenseurs, les étiquettes d'emballage, les équipements électriques du stand, le rétro planning, les dates limites et les points de contact.
  - 3.2 En raison des procédures de sûreté et de sécurité, l'Exposition est principalement gérée par le personnel professionnel du Grimaldi Forum de Monaco, soutenu par le Secrétariat de l'OHI. Les Etats membres sont invités à appliquer les procédures pertinentes pour la préparation de l'Exposition, comme indiqué dans le guide de l'exposant.
  - 3.3 Dans la phase de préparation, chaque exposant se verra attribuer un espace standard de 2 x 2 m², avec extension possible à 2 x 3 m² sur demande et avant le 1<sup>er</sup> mars, et jusqu'à 3 x 3 m² dans les limites de l'espace disponible. L'espace d'exposition dans l'Exposition des Etats membres de l'OHI sera gratuit tant que l'espace d'exposition demandé par les Etats membres ne dépasse pas 9 m². Si l'espace demandé dépasse 9 m², le Secrétariat de l'OHI évaluera, au cas par cas, les coûts supplémentaires à communiquer à l'Etat membre requérant. L'équipement spécifique du stand peut être fourni par le Grimaldi Forum par contrat comme indiqué dans le guide de l'exposant. Les demandes ou propositions spéciales doivent être adressées au Secrétariat de l'OHI dès que possible.
  - 3.4 En raison des délais courts pour la mise en place de l'exposition (qui devrait commencer le dimanche 30 avril uniquement)<sup>1</sup>, les Etats membres sont fortement encouragés à utiliser le cadre offert par le Grimaldi Forum, qui consiste en des panneaux d'affichage verticaux mesurant 2,5 mètres de haut x 0,95 mètre de large. Un espace d'environ 1 à 2 mètres de profondeur devant les panneaux peut également être utilisé dans la plupart des zones.
  - 3.5 Les Etats membres peuvent prévoir leurs propres dispositifs d'affichage, à condition qu'ils respectent l'espace alloué. La confirmation de l'attribution de l'espace d'exposition/affichage disponible sera fournie aux Etats membres exposants à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.
  - 3.6 Les Etats membres qui souhaitent présenter des produits numériques seront équipés d'une petite table et d'une alimentation électrique, si nécessaire. Les Etats membres peuvent souhaiter apporter leur propre équipement pour exposer des produits numériques, ou alternativement, des ordinateurs et des équipements connexes peuvent être loués localement ou par le biais de commandes à passer au Grimaldi Forum qui facturera directement les exposants.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Discussion en cours pour envisager également le samedi 29 avril pour plus de flexibilité, sachant que le 1<sup>er</sup> mai – fête du Travail – est férié à Monaco pour la plupart des entreprises.

- 3.7 Les stands doivent être installés **le 30 avril et le 1**er **mai 2023** avant le début de la 3<sup>ème</sup> session de l'Assemblée. Bien que le personnel du Secrétariat de l'OHI apporte son aide dans la mesure du possible, le montage de chaque exposition reste de la responsabilité des Etats membres exposants avec l'aide du personnel du Grimaldi Forum et du Secrétariat de l'OHI. Si une connexion Internet wifi haut débit est nécessaire, les exposants doivent passer contrat, à leurs frais, avec une entreprise locale, car la configuration du réseau wifi pour les besoins de la 3<sup>ème</sup> session de l'Assemblée elle-même ne permettra aucune navigation Internet. Le Grimaldi Forum peut également fournir ce service si nécessaire, par contrat.
- 3.8 Le nom de l'Etat membre exposant sera bien en évidence en haut de chaque stand/panneau. Celui-ci sera préparé par le Grimaldi Forum en liaison avec le Secrétariat de l'OHI. Dans les cas où des produits numériques sont affichés sur des équipements fournis par des partenaires commerciaux, la référence à ces partenaires commerciaux ne peut être indiquée que sur l'équipement.
- 3.9 Les Etats membres doivent étiqueter leurs affichages si nécessaire, soit en anglais, soit en français, mais de préférence dans les deux langues.
- 3.10 Une fois le plan d'occupation finalisé, les Etats membres devront prendre contact directement avec le Grimaldi Forum, le personnel du Secrétariat de l'OHI apportera son soutien dans la mesure du possible.
- 3.11 Bien que l'exposition ne soit pas ouverte au public et que des mesures de sécurité raisonnables soient en place pour protéger le matériel exposé, la zone d'exposition ne sera pas sous surveillance constante de la sécurité.
- 3.12 La livraison de matériel d'affichage ou de colis directement au Grimaldi Forum, avec les étiquettes appropriées, ne pourra se faire avant le **25 avril 2023**. De plus amples informations seront fournies dans le guide de l'exposant.
- 3.13 Comme cela était le cas pour les précédentes expositions cartographiques, un prix sera décerné à la meilleure présentation des Etats membres de l'OHI.
- 4. Les Etats membres sont vivement encouragés à participer à l'exposition des Etats membres de l'OHI. Les Etats membres désireux de participer à l'exposition sont invités à informer le Secrétariat de leurs intentions dès que possible en remplissant le formulaire en annexe, mais de préférence en utilisant le système de formulaire en ligne de l'OHI à l'adresse suivante : <a href="https://IHO.formstack.com/forms/web form acl 06 2022">https://IHO.formstack.com/forms/web form acl 06 2022</a>, au plus tard le 1er octobre 2022.
- 5. Le guide de l'exposant des Etats membres du Grimaldi Forum sera fourni à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022 aux exposants des Etats membres de l'OHI afin qu'ils puissent fournir leurs besoins (espace en m², nombre de panneaux, liste des types de produits à exposer, etc.) au Grimaldi Forum/Secrétariat de l'OHI, dès que possible et au plus tard le 1er décembre 2023.
- 6. L'espace sera accordé à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023, selon le principe du « premier arrivé, premier servi », la priorité étant donnée aux Etats membres qui n'ont jamais eu l'occasion d'exposer. Le catalogue de l'exposition des Etats membres de l'OHI sera distribué en mars 2023 avec les documents pour l'Assemblée.
- 7. Le démontage des stands doit être planifié par les exposants **le vendredi 5 mai, de midi à minuit**. L'attention est attirée sur le fait que le Grand Prix de Formule E est actuellement prévu à Monaco le samedi 6 mai, ce qui signifie qu'en pratique l'accès au Grimaldi Forum sera impossible ce jour-là.

8. En résumé, les échéances sont les suivantes :

Intention de participer (formulaire OHI):

1er octobre 2022

Mise à disposition par le Secrétariat du guide de l'exposant des Etats membres :

1er octobre 2022

Formulaire d'expression des besoins renseigné et transmis au Grimaldi Forum/Secrétariat de l'OHI:

ASAP<sup>2</sup> / au plus tard

le

1er décembre 2022

Réponse aux exposants quant à l'espace alloué :

A partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023 / 1<sup>er</sup> mars 2023

Réception du matériel à exposer au Grimaldi Forum :

> 25 avril 2023

Mise en place de l'exposition au Grimaldi Forum :

30 avril 2023

(29 avril à confirmer)

Démontage des stands :

5 mai 2023 (midi –

minuit)

Ce calendrier et ces échéances annulent et remplacent les informations fournies à l'annexe B de la LCA 01 Rev1 en ce qui concerne l'exposition des Etats membres.

- 9. Le point de contact principal du Secrétariat de l'OHI pour cette exposition est l'adjoint aux Directeurs Yves Guillam (<a href="mailto:yves.guillam@iho.int">yves.guillam@iho.int</a>).
- 10. En raison du Grand Prix de Formule E de Monaco prévu le 6 mai, le Secrétariat de l'OHI saisit cette occasion pour recommander vivement aux Etats membres de procéder à leurs réservations d'hôtel dès que possible, car la disponibilité à Monaco peut être limitée. Les villes environnantes (Beaulieu-sur-Mer, Menton et Nice) doivent également être envisagées. Des trains locaux réguliers pour Monaco peuvent être utilisés (25 min depuis Nice).

Veuillez agréer, Madame la Directrice, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération.

Dr Mathias JONAS Secrétaire général

Chathius Jun

<sup>2</sup> ASAP : le plus tôt possible.

.

# EXPOSITION DES ETATS MEMBRES DE L'OHI A LA 3ème SESSION DE L'ASSEMBLEE DE L'OHI

« Cartographier l'environnement marin dans la Décennie des Océans »

## 2 – 5 mai 2023 Grimaldi Forum de Monaco

## **Intentions des Etats membres**

(à retourner au Secrétariat de l'OHI (info@iho.int) au plus tard le 1er octobre 2022)

Etat membre :	
Point de contact principal pour l'exposition :	Nom: Courriel:
1. Avez-vous l'intention de participer à l'exposition des Etats membres de l'OHI :	
	OUI   NON
Si votre réponse est « OUI », veuillez noter que votre personnel responsable de l'exposition doit être inscrit sur le système d'enregistrement en ligne de l'OHI pour l'événement A-3.	
2. Commenta	aires généraux sur vos intentions pour l'exposition :